

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 25 AVRIL 2024

Délibération n°2024-04-05

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 avril, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Vérin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	29
■ Nombre de votants	:	30
■ Date de la convocation	:	le 17 avril 2024

**Objet : Culture - Centre culturel :
Création d'un emploi permanent à temps complet d'agent technique/médiateur**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (<i>Pouvoir de Mme Christelle MARCHAL</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, M. Jean-François CHANAL, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Agnès VORON -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (<i>Pouvoir à M. Thomas PUTMAN</i>) -
PÉLUSSIN :	Mme Franceline COMAS -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET.

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.
------------	----------------------------

M. le vice-président délégué aux Finances, à la culture, et à la communication rappelle que le CinéPilat fonctionne avec deux agents pour 1.8 Equivalent Temps Plein (ETP). La Responsable est à temps plein et l'agent technique à 80 % (50 % de médiation et 30 % pour la projection des films). Le CinéPilat fonctionne grâce à l'aide de nombreux bénévoles. Pour autant, augmenter le temps de travail de l'agent permettrait plus de souplesse pour :

- Renforcer les prises en charge de la communication en lien avec l'équipe : réseaux sociaux, édition du programme, site internet,
- Assurer ou coordonner le suivi technique du matériel et des équipements,
- Partager les projections de films notamment les weekends,
- Suivre la régie comptable,
- Participer à la réflexion sur la création de la deuxième salle de Cinéma.

Ainsi, la responsable du CinéPilat pourrait :

- Mieux répartir sa charge de travail dans l'équipe : partage des temps de projections de films notamment les weekends, assurer un doublon sur les compétences comptable et communication,
- Participer à la réflexion sur la création de la deuxième salle de Cinéma.

Ainsi il est proposé au conseil communautaire :

- De créer un poste d'adjoint technique permanent à temps complet en pérennisant ainsi le poste actuel d'adjoint technique à 80 % et en le faisant passer à 100 %.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- Approuve la création d'un poste d'adjoint technique permanent à temps complet en pérennisant ainsi le poste actuel d'adjoint technique à 80 % et en le faisant passer à 100 %.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Serge RAULT



Secrétaire de séance

Michel DEVRIEUX

